

Fiche Action 11

Développer et animer un réseau partenarial territorial pour mieux coordonner les accompagnements

DIAGNOSTIC INITIAL / ENJEUX

Sur le territoire, les habitants sont accompagnés par de nombreux acteurs dans différents champs (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, santé, insertion, vie sociale). L'absence de coordination structurée entre ces acteurs peut entraîner des parcours d'accompagnement fragmentés, complexes ou peu lisibles pour les familles et les professionnels.

Le diagnostic souligne une coopération existante : pour exemple la mobilisation croissante des partenaires et services autour de projets (un temps pour nous, forum des aidants...). Cependant les acteurs expriment un besoin d'interconnaissance et de coordination renforcées.

La création d'un réseau partenarial durable permet de renforcer le maillage territorial favorisant la coopération, la cohérence des parcours et la qualité des interventions.

FINALITE / OBJECTIF GENERAL

Renforcer durablement la coopération entre les acteurs du territoire, afin de proposer des parcours d'accompagnement plus cohérents, lisibles et adaptés aux besoins des habitants.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Structurer et animer un réseau partenarial territorial incluant l'ensemble des acteurs du territoire.
- Favoriser l'interconnaissance et la compréhension mutuelle des rôles, missions et contraintes de chacun.
- Améliorer la coordination autour des situations individuelles ou collectives nécessitant la mobilisation conjointe des partenaires.
- Développer une culture commune de travail en réseau et d'orientation des publics.

PUBLIC CIBLE

- Professionnels et acteurs institutionnels du territoire (services municipaux, Conseil départemental, CCAS, CAF, structures de santé, associations).
- Acteurs des champs de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, insertion et vie sociale.
- Habitants bénéficiaires des parcours d'accompagnement.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / ECHEANCES

1. Structuration du réseau partenarial territorial

- Identification et mobilisation des acteurs :
 - petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, santé, insertion et vie sociale.
- Définition des objectifs, des modalités de participation et des instances de coordination.
- Animation du réseau par des rencontres régulières

2. Développement de l'interconnaissance et du partage d'informa

- Organisation de temps d'échanges réguliers pour :
 - mieux comprendre les missions et les rôles de chaque acteur,
 - partager les informations utiles pour l'orientation et l'accompagnement des publics.

3. Coordination autour des situations individuelles ou collectives

- Mise en place de mécanismes pour identifier et coordonner les interventions conjointes nécessaires.
- Respect des cadres de mission de chacun et des principes de confidentialité et de protection des données.

4. Développement d'une culture commune de travail en réseau

- Favoriser les pratiques collaboratives et l'orientation concertée des habitants.
- Inscrire le travail en réseau comme un outil durable d'amélioration de l'accompagnement.

SERVICES MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION

Chargée de Mission Action Sociale territoriale – Direction des Services à la Population

PARTENAIRES / ACTEURS CONCERNES PAR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Collectivités territoriales : CCYN et communes,
- CCAS
- Conseil départemental,
- Associations locales et structures partenaires
- Professionnels de santé, médico-sociaux et éducatifs
- Acteurs de l'insertion et de la vie sociale, France travail, Mission locale, PEIPS...
- RPE pour le déploiement du SPPE

RESULTATS ATTENDUS

- Acteurs mieux connectés, mieux outillés et moins isolés.
- Parcours des habitants plus fluides, sécurisés et lisibles.
- Réponses plus cohérentes, coordonnées et adaptées aux réalités du territoire.

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de rencontres partenariales organisées et taux de participation.
- Nombre d'outils partagés déployés et utilisés.
- Taux d'identification et de coordination des situations nécessitant l'intervention conjointe de plusieurs partenaires.
- Perception de la fluidité et de la cohérence des parcours par les professionnels et les habitants.
- Pérennité et appropriation du réseau par les acteurs du territoire.